

# Faites des économies... d'énergie !

*Réduisez  
vos dépenses  
d'énergie et  
bénéficiez  
des primes  
UEM*



*L'énergie est notre avenir, économisons-la!*



# Économisez l'énergie



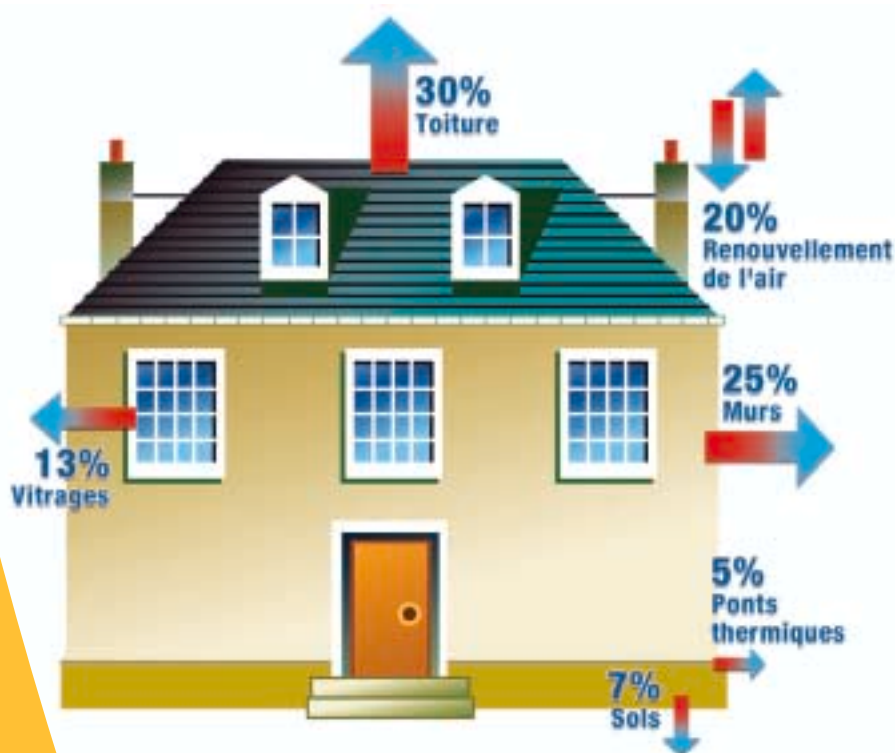
Si dans votre logement vous effectuez des travaux :

- d'amélioration de chauffage
- de renforcement de l'isolation (isolation de toiture, changement de fenêtres,...)
- de rénovation de la ventilation  
ou de régulation de chauffage,

vous allez réduire votre consommation d'énergie, faire de réelles économies et améliorer votre confort. À ce titre, UEM pourra vous verser, sous certaines conditions, une aide financière.

## Les principales sources d'économies d'énergie

(gains réalisables en fonction des travaux effectués)



# Des solutions pour réduire vos dépenses



## Installer une pompe à chaleur



La pompe à chaleur peut remplacer votre chaudière sans modification de votre installation intérieure ; elle permet d'utiliser les calories de l'air, du sol ou de l'eau pour chauffer votre logement.

Si vous optez pour cette solution, UEM peut vous faire bénéficier d'une prime.

Ainsi, dans une maison de 110 m<sup>2</sup>, la mise en place d'une pompe à chaleur de type air/eau, dont le Coefficient de Performance (COP) est compris entre 3.5 et 4, pourra donner lieu au versement d'une prime de 825 €.

Par ailleurs, l'installation de ce type d'équipement peut également vous faire bénéficier d'un **crédit d'impôt de 50 %**.

## Installer une climatisation réversible

Ce type de matériel chauffe votre logement en hiver, le rafraîchit en été et permet de réduire votre consommation d'énergie.

Si vous vous équipez d'une climatisation réversible, UEM peut vous faire bénéficier d'une prime.

Par exemple, la pose d'une climatisation réversible de COP supérieur à 3.6, dans une maison de 110 m<sup>2</sup> construite avant 1975, pourra donner lieu au versement d'une prime de 740 €.



# Des solutions pour réduire vos dépenses



## Isoler votre logement

L'isolation des combles, du plancher ou des murs permet de mieux conserver la chaleur dans votre habitat et vous procure un meilleur confort. À ce titre, UEM peut vous faire bénéficier d'une prime.

Par exemple, l'isolation de vos combles, sur une surface de 120 m<sup>2</sup>, dans une maison équipée d'un chauffage électrique avec un isolant de résistance thermique R supérieure à 5m<sup>2</sup>K/W, pourra donner lieu à une prime de 720 €.



## Poser des fenêtres ou portes-fenêtres avec vitrage isolant



Ce matériel permet de diminuer la déperdition de chaleur par le vitrage et apporte un véritable confort en évitant tout courant d'air.

Si vous changez vos fenêtres, UEM peut vous faire bénéficier d'une prime.

Par exemple, la pose de 20 m<sup>2</sup> de fenêtres à vitrage isolant dont le coefficient de transmission surfacique est inférieur à 2W/m<sup>2</sup>h, pourra donner lieu à une prime de 170 €, dans une maison avec chauffage électrique.

# Des primes individualisées

Type de travaux réalisés	Critères d'attribution		Crédit d'impôt
	Respect des normes	Installation par un professionnel	
Installation d'une pompe à chaleur	✓	✓	50 %
Installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC)	✓	✓	—
Isolation murs et plancher	✓	✓	25 %
Isolation de combles ou toiture	✓	✓	25 %
Installation de panneaux rayonnants	✓	✓	—
Installation de fenêtres à vitrage isolant	✓	✓	25 %

Le montant de ces primes est déterminé en fonction des caractéristiques de votre logement, du mode de chauffage et du matériel installé.

Elles sont également proportionnelles à l'investissement effectué.

Les critères sont prédéfinis et identiques pour l'ensemble des clients.



# Recevoir des aides : **mode d'emploi**



**Vous venez ou vous envisagez de réaliser certains des travaux cités précédemment ?  
Vous souhaitez bénéficier des aides financières proposées par UEM ?**

Pour constituer votre dossier de demande de primes, un certain nombre de pièces vous sera impérativement demandé :

- la facture acquittée du professionnel mentionnant la marque, la référence et le COP pour une pompe à chaleur ; la résistance thermique et la surface d'isolant pour les matériaux d'isolation,
- une déclaration sur l'honneur attestant de la date de construction et du type de logement, ainsi que sa surface habitable,
- éventuellement d'autres documents complémentaires, en fonction de la nature des travaux.

## Contactez-nous :

- en nous renvoyant le coupon-réponse joint
- en prenant contact avec notre service commercial :
- ▶ par mail : [commercial@uem-metz.fr](mailto:commercial@uem-metz.fr)
- ▶ par téléphone au 03 87 34 45 00



**USINE D'ÉLECTRICITÉ DE METZ**

2, place du Pontiffroy - BP 20129  
57014 METZ CEDEX 01  
03 87 34 44 44

[www.uem-metz.fr](http://www.uem-metz.fr)

# Recevoir des aides : **mode d'emploi**



**Vous venez ou vous envisagez de réaliser certains des travaux cités précédemment ?  
Vous souhaitez bénéficier des aides financières proposées par UEM ?**

Pour constituer votre dossier de demande de primes, un certain nombre de pièces vous sera impérativement demandé :

- la facture acquittée du professionnel mentionnant la marque, la référence et le COP pour une pompe à chaleur ; la résistance thermique et la surface d'isolant pour les matériaux d'isolation,
- une déclaration sur l'honneur attestant de la date de construction et du type de logement, ainsi que sa surface habitable,
- éventuellement d'autres documents complémentaires, en fonction de la nature des travaux.

## Contactez-nous :

- en nous renvoyant le coupon-réponse joint
- en prenant contact avec notre service commercial :
- ▶ par mail : [commercial@uem-metz.fr](mailto:commercial@uem-metz.fr)
- ▶ par téléphone au 03 87 34 45 00



**USINE D'ÉLECTRICITÉ DE METZ**

2, place du Pontiffroy - BP 20129  
57014 METZ CEDEX 01  
03 87 34 44 44

[www.uem-metz.fr](http://www.uem-metz.fr)



# Coupon-réponse

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Email : .....

j'ai réalisé des travaux le ...../...../..... dans un logement existant

j'envisage la réalisation de travaux dans un logement existant

## MON LOGEMENT :

- maison individuelle
- appartement

Construit :

- avant 1975
- après 1975

Nombre de pièces .....

Surface habitable ..... m<sup>2</sup>

Chauffage

- électrique
- combustible

## NATURE DES TRAVAUX

- Isolation de combles ou toitures surface en m<sup>2</sup> .....
- Installation de fenêtres à vitrage isolant surface en m<sup>2</sup> .....
- Installation d'une pompe à chaleur
- Installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC)
- Installation d'une climatisation réversible
- Autres travaux (précisez) : .....

.....  
.....  
.....